



**LA COMMISSION DU PARC
D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
DE SAINTES**

Gare de Tubize - PAE* de Saintes,
un voyage sur mesure !



**Information
aux employeurs**





Navette Gare de Tubize - PAE de Saintes

La navette du Parc d'Activités Economiques de Saintes est issue d'un partenariat entre :

- la Commission du Parc d'Activités Economiques de Saintes,
- le TEC Brabant Wallon et
- la Région Wallonne.

Jusqu'ici, il était très difficile de rejoindre le Parc d'Activités Economiques de Saintes à partir de la gare de Tubize. C'est pour cette raison qu'il a été décidé de mettre une navette en service à partir du 2 mars 2009. Celle-ci effectuera 4 trajets le matin et 4 trajets le soir pour relier la gare de Tubize au Parc d'Activités Economiques de Saintes.

La navette comporte 7 places. Si ce service obtient un réel succès, le nombre de places disponibles pourrait augmenter.

1. QUI PEUT EMPRUNTER LA NAVETTE ?

Toute personne munie d'un ticket de transport valable pourra prendre la navette.

2. QUI PEUT ACHETER DES TICKETS POUR LA NAVETTE ?

Tout employeur ayant un siège d'exploitation dans l'entité de Tubize pourra acheter des tickets pour son personnel. Il aura alors le libre choix de rétrocéder ces tickets à ses travailleurs :

- au même prix auquel il les aura achetés,
- à un prix moindre,
- à titre gratuit.

Les travailleurs doivent toujours passer par leur employeur pour obtenir des tickets. Ils ne peuvent les acheter eux-mêmes directement.

L'employeur intéressé désignera une personne relais pour gérer les commandes de tickets.



Navette Gare de Tubize - PAE de Saintes

3. COMBIEN COÛTE UN TICKET ?

Le prix du ticket diffère si votre société est membre ou non de la Commission du Parc d'activités Economiques de Saintes.

	Prix du ticket simple	
	HTVA	TVAC
Membre de la CPAES	0,9434 €	1,00 €
Non-membre de la CPAES	1,1321 €	1,20 €

Les tickets sont vendus par carnet de 20.

4. COMMENT SE PROCURER DES TICKETS ?

- Vous complétez un des 2 bons de commande (membre ou non-membre) en précisant le nombre de carnets souhaité (1 carnet = 20 tickets).
- Vous envoyez le bon de commande par fax : 02/391 21 49 à l'attention de Ann Deceuninck pour le vendredi midi au plus tard.
- Vous effectuez le paiement sur le compte de l'UED n°270-0683100-79.
- Muni de votre preuve de paiement, vous pouvez ensuite retirer les carnets commandés à l'accueil de Stef Benelux – Avenue Zénobe Gramme 23 à Saintes tous les lundis ouvrables (ou le mardi si le lundi est férié) entre 10h00 et 12h00.

Important !

Comme précisé ci-dessus, nous vous demandons de produire la preuve de paiement avant de retirer les carnets de tickets. Il est bien entendu qu'aucune nouvelle commande ne pourra être prise en compte tant que les factures des commandes précédentes ne sont pas réglées.



Navette Gare de Tubize - PAE de Saintes

5. COMMENT DEVENIR MEMBRE DE LA COMMISSION DU PARC D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES DE SAINTES ?

Pour devenir membre, vous devez vous acquitter du droit d'entrée à la Commission ainsi que de la cotisation annuelle de l'UED dont la Commission fait partie.

Personnel occupé	Droit d'entrée CPAES HTVA	Cotisation annuelle UED HTVA	Total HTVA
< 10 personnes	200 €	124 €	324 €
De 11 à 20 personnes	400 €	124 €	524 €
De 21 à 50 personnes	600 €	124 €	724 €
> 50 personnes	800 €	124 €	924 €

Si vous souhaitez devenir membre pour bénéficier de nos nombreuses réalisations (panneau d'information, surveillance, gestion des déchets, ...) et projets (négociation des achats d'énergie, services au personnel des entreprises ...), n'hésitez pas à prendre contact avec Christian DOOMS, Président de la Commission, par téléphone : 02/391 21 02 ou par mail : christian.dooms@stef-tfe.com.

6. COMMENT INFORMER VOS TRAVAILLEURS ?

Si vous souhaitez informer vos travailleurs sur le fonctionnement de la navette, vous pouvez obtenir des affiches et des folders, ainsi que l'organisation d'une séance d'information gratuite par la Cellule des Conseillers en Environnement de l'Union Wallonne des Entreprises. Pour tout renseignement, veuillez contacter Florence GILLMANN au 010/47 19 43.



Navette Gare de Tubize - PAE de Saintes

7. EN COLLABORATION AVEC L'UWE

La mise en route de cette navette s'inscrit dans le projet 'Life' piloté par la Cellule des Conseillers en Environnement de l'Union Wallonne des Entreprises. Sur le parc de Saintes, 14 entreprises participent actuellement à des actions concernant la mobilité, l'énergie, la gestion des déchets et l'aménagement paysager. Parmi ces actions, citons :

- des séances d'information pour mieux gérer ses consommations énergétiques (chauffage et éclairage en entreprise, compréhension de la facture haute tension), la mise en place d'un suivi des consommations, d'un audit énergétique des entreprises, d'une campagne de sensibilisation du personnel,
- la mise en place d'une gestion collective des déchets sur le parc,
- une conférence sur les aménagements et l'entretien respectueux de la biodiversité.

Ces informations sont gratuites. Si vous êtes intéressés par le projet 'Life', n'hésitez pas à contacter la Cellule des conseillers en Environnement de l'UWE :

Brigitte.devos@uwe.be, 010/47 19 43.